ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

Rapport annuel

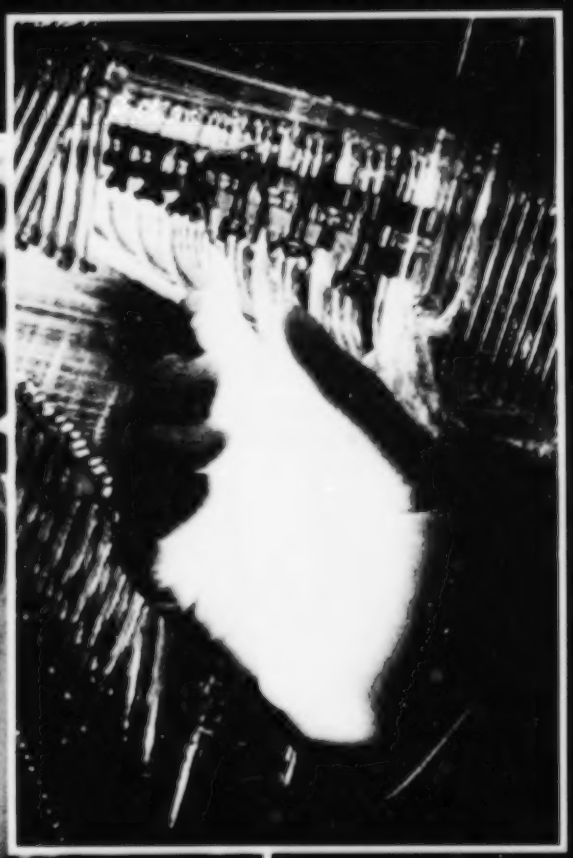

1998 - 1999

LETTRES DE PRÉSENTATION

Le 1er juin 1999

Madame Linda Goupil
Ministre de la Justice, Responsable de l'application
des lois professionnelles
1200, route de l'Église, 9e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1

Madame la Ministre,

Il me fait plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport d'activités de l'Ordre des chimistes du Québec.

Préparé conformément au Code des professions, ce rapport couvre l'exercice qui a commencé le 1er avril 1998 pour se terminer le 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Le président de l'Ordre,

Georges L. Gauthier, chimiste

Le 1er juin 1999

Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec
800, Place d'Youville
10ème étage
Québec (Québec)
G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités de l'Ordre des chimistes du Québec.

Préparé conformément au Code des professions, ce rapport couvre l'exercice qui a commencé le 1er avril 1998 pour se terminer le 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de l'Ordre,

Georges L. Gauthier, chimiste

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec
Hôtel du Parlement, Bureau 1.30
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de l'Ordre des chimistes du Québec couvrant l'exercice terminé le 31 mars 1999.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Linda Goupil
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Québec, juin 1999

SOMMAIRE

Lettres de présentation	1
Rapport du président	2
Activités du Bureau	4
Activités du comité administratif	5
Rapport d'activités :	
Bureau du syndic	6
Comité de révision	6
Comité de discipline	7
Comité d'inspection professionnelle	9
Comité des examinateurs	10
Comité des membres à l'entraînement	10
Comité de biochimie clinique	11
Comité de la formation des chimistes	12
Secteur formation continue	12
Secteur environnement	13
Secteur santé	13
Groupe de rédaction de la revue Chimiste	14
Responsable des visites aux universités	15
Le site Web	16
Rapport du vérificateur	
Bilan au 31 mars 1999	18
Résultats pour l'exercice clos le 31 mars 1999	19
État de l'évolution de la situation financière	20
Renseignements complémentaires	21
Tableau des membres	23
Membres du Bureau et du comité administratif	24

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Déjà je termine ma première année comme président de l'Ordre des chimistes du Québec. Ce fut une année où nous avons dû faire face à de nombreux changements organisationnels: nouveau président, nouveau directeur général, nouveaux vice-président et vice-présidente, nouveau syndic, nouveaux membres du Bureau sans oublier tous les nouveaux membres des comités réglementaires, secteurs conseils et groupes de travail. Toutefois, grâce à la collaboration de tous, sans oublier l'assistance des administrateurs et du personnel du siège social déjà en poste, nous avons réussi à rassembler rapidement une équipe dynamique et engagée à la réussite des objectifs de l'Ordre.

Avec le départ précipité de mon prédécesseur M. Luc Séguin, la passation du pouvoir s'est effectué à la vitesse de l'éclair. Heureusement, le travail de réorganisation et de réforme entrepris avec succès par M. Séguin et son équipe nous a permis d'orienter rapidement les efforts du Bureau et du comité administratif. Ainsi, je qualifierais cette année comme une période de transition et de consolidation. D'une part, nous avons débuté par la transition et l'apprentissage du comité administratif et du directeur général dans leurs rôles et fonctions. D'autre part, nous avons effectué la consolidation et le développement d'objectifs clairs, précis et réalisables pour la durée de notre premier mandat. Fortes de cette démarche, les équipes du comité administratif et du Bureau ont choisi et concentré leurs énergies et efforts sur trois grands objectifs : le code de déontologie, l'assurance responsabilité professionnelle et le développement de la profession.

Le Code de déontologie impose au chimiste des devoirs d'ordre général et particulier envers le public, ses clients et sa profession. Il est une des mesures par laquelle le syndic et la syndic-adjointe évaluent les dossiers et formulent leurs recommandations. La dernière actualisation du Code de déontologie des chimistes remontait à 1995 et il était devenu impératif de moderniser ce code pour refléter la situation actuelle sur le marché du travail. Suite au travail préliminaire du syndic et du procureur de l'Ordre, le Bureau a débattu le mérite et revu et adopté l'ensemble des modifications et améliorations proposées. En décembre 1998, le projet final du Code de déontologie a été transmis à tous les membres pour revue et commentaires avant son envoi final à l'Office des professions en février 1999. L'accueil a été favorable et nous sommes présentement dans l'attente de l'acceptation finale par l'Office des professions pour signaler l'entrée en vigueur officielle de notre nouveau code de déontologie.

L'obligation de l'Ordre des chimistes d'adopter un règlement qui impose à tous ses membres la nécessité d'avoir une assurance responsabilité professionnelle date de la réforme du Code des professions d'octobre 1994. Certes, le dossier du règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle n'est pas nouveau. Toutefois, notre obligation d'assurer la protection du public et finaliser un règlement conforme aux besoins et attentes des chimistes a motivé le Bureau à traiter ce dossier d'une façon prioritaire. Le Bureau, comité administratif et différents groupes de travail se sont penchés successivement sur les modalités d'application, conditions des différents régimes d'assurances ainsi que les coûts avant de formuler un projet de règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle. Ce projet d'assurance responsabilité professionnelle à régime collectif a été présenté à tous les membres pour revue et commentaires en décembre dernier. Suite à cette étape de consultation, le projet final de règlement d'assurance responsabilité professionnelle fut acheminé à l'Office des professions pour acceptation finale. Le travail se poursuit actuellement au rythme de l'Office des professions et nous anticipons l'acceptation finale de ce règlement de façon à permettre son entrée en vigueur pour l'année 2000-2001.

Le développement de la profession est vital au succès à long terme de l'Ordre des chimistes. Cette année, nous avons de nouveau focalisé sur le développement des futurs chimistes par la relance et le maintien du support du Bureau aux activités de représentation universitaire. Le succès de cette démarche est indéniable et je tiens à souligner la présence de Chapitres Étudiants au campus de l'Université de Sherbrooke, l'Université McGill, l'Université Laval et l'Université Concordia avec un total de plus de 390 étudiants actuellement pré-inscrits à l'Ordre des chimistes du Québec. Aussi, nos efforts se poursuivent actuellement auprès de l'Université du Québec à Montréal et l'Université de Montréal. La synergie établie entre les étudiants universitaires et l'Ordre sera l'élément moteur de la relève de notre membership. Un autre aspect du développement de la profession affecte les activités et services offerts aux membres. Cette année, suite à de nombreuses consultations, évaluations et rencontres de négociation, le Bureau a donné son aval à la signature d'une entente avec La Professionnelle et la CVthèque, deux organisations offrant des services aux membres d'ordres professionnels. La Professionnelle offre des services de programmes d'avantages de rabais et bénéfices aux membres de l'Ordre. La CVthèque permet aux chimistes en disponibilité de profiter de son réseau de contacts spécialisés auprès des employeurs en recherche de personnel. Dans les deux cas, ces services rehaussent l'objectif de valeur ajoutée à l'adhésion à l'Ordre sans assujettir l'Ordre à un fardeau financier supplémentaire.

Ces réalisations ne sont pas l'effort d'une seule personne mais le résultat d'un travail d'équipe. C'est ainsi que je tiens à souligner la participation, le dévouement et l'acharnement de tous mes collaborateurs et collaboratrices bénévoles du Bureau, comité administratif, comités réglementaires, secteurs conseils et groupes de travail qui ont contribué à la réussite de l'Ordre des chimistes durant cette année. Il en est de même pour le directeur général sortant, M. Gilles Leduc et le nouveau directeur général M. Martial Boivin et tout le personnel permanent et contractuel du siège social. Je remercie également tous les membres qui ont contribué par leurs commentaires et opinions à l'évolution des dossiers.

Malgré ce qui précède, l'année qui vient de se terminer à aussi connu certaines difficultés. Il est rapidement devenu évident pour moi que l'ampleur des responsabilités ainsi que la charge de travail du poste de président dépassaient largement ma capacité de services bénévoles à l'Ordre des chimistes. Ceci malgré un dégagement de mes responsabilités professionnelles équivalentes à une journée semaine ainsi qu'une approche de travail en équipe avec les vice-présidents et le directeur général. Cette contrainte temporelle a certainement causé certains délais, car j'ai été contraint à focaliser l'ensemble de mes ressources à la gestion des affaires courantes de l'Ordre. Toutefois, cette situation a eu comme élément bénéfique la mise en situation pour un questionnement sérieux sur le rôles, les responsabilités et le besoin de disponibilité du président de l'Ordre des chimistes.

Selon le Code des professions, les fonctions du président se définissent comme suit
« Le président exerce un droit de surveillance générale sur les affaires de l'ordre et préside les réunions des membres du Bureau ainsi que les délibérations à l'occasion des assemblées générales ; il est responsable de l'administration des affaires du Bureau ainsi que de l'application des décisions du Bureau et de celles des membres de l'ordre réunis en assemblée; il coordonne les travaux du Bureau et de l'assemblée et en assure la continuité » (Article 80, Code des professions).

Le président doit en plus des responsabilités découlant du Code des professions assurer la visibilité, présence et rayonnement de l'Ordre au sein du système professionnel québécois. La présence soutenue et constante du président est essentielle entre autres pour assurer les relations avec les différents ordres professionnels, représenter activement l'Ordre aux réunions du Conseil interprofessionnel du Québec et promouvoir la présence de l'ordre au sein de l'industrie par sa participation aux comités, groupes de travail et conseil d'administration des entreprises des domaines de la chimie, pharmaceutique et biotechnologie. C'est aussi la responsabilité du président de représenter et rehausser la visibilité de l'Ordre lors de différentes activités sociales et culturelles (collation de grades, remises de prix, colloques, congrès). Finalement, la présence et les interventions judicieuses du président seront critiques pour maintenir, défendre et rehausser la position de l'Ordre des chimistes durant la réforme du système professionnel. En fonction de mon expérience cette année ainsi que celui du vécu de mes prédécesseurs, la disponibilité requise pour assurer le rôle et les responsabilités actuelles du président dépasse largement celle de nos administrateurs bénévoles. Cette conclusion est alarmante puisqu'elle a un impact sur la possibilité du Bureau d'assurer la relève à la présidence dans le contexte de notre mode de fonctionnement actuel. Tous les anciens administrateurs du Bureau ont certainement l'expérience et la vision pour assurer la présidence de l'Ordre et les nouveaux administrateurs sont en voie de développer cette expertise. Mais, évalué sur le seul critère de la disponibilité, aucun administrateur du Bureau, indépendamment de son expérience ou qualification ne serait en mesure d'assurer le poste de président !

À l'assemblée générale de septembre dernier, l'élection du président au suffrage universel des membres a été proposée et rejetée à la majorité des membres présents. Cette même idée a fait couler beaucoup d'encre cette année dan la revue Chimiste et sera de nouveau à l'ordre du jour à l'assemblée générale cette année. Est-ce une solution ? Possiblement, mais changer le mode d'élection du président sans aussi changer la structure organisationnelle de la présidence ne résout en rien le problème de disponibilité. Par surcroît, elle priverait l'Ordre de l'expérience et des connaissances acquises par le (futur) président durant son terme d'administrateur au Bureau et au comité administratif.

Indépendamment du mode d'élection retenu par l'assemblée générale, il est impératif que l'Ordre se dote des outils pour assurer le succès du président. C'est pour cette raison que nous devons avant toute autre démarche, remettre en question notre fonctionnement à la présidence. Plusieurs alternatives sont possibles ; un président à temps plein et le jumelage de la présidence au poste de directeur général ne sont que deux options parmi plusieurs autres possibilités. D'autre part, la considération d'une rémunération au poste de président change considérablement la problématique. Cette année, le Bureau devra se pencher et décider quel mode de fonctionnement sera le plus bénéfique au développement de l'Ordre. Notre environnement et notre système professionnel sont en constante évolution et sollicitent nos ressources et nos interventions de plus en plus rapidement et fréquemment. Nous nous devons d'être à l'avant-garde du système professionnel et non pas à sa remorque !

Sincèrement,

Le président

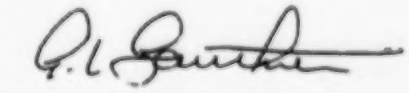

Georges L. Gauthier, chimiste

ACTIVITÉS DU BUREAU

Cette année, le Bureau a tenu 5 réunions régulières le 16 avril, 11 juin, 12 septembre, 26 novembre 1998 et le 28 janvier 1999. Il y a eu aussi 2 réunions spéciales les 13 et 27 mai 1998. Les employés de l'Ordre des chimistes au cours de cet exercice ont été : le directeur général, M. Gilles Leduc et à partir du 1er août 1998, M. Martial Boivin, le syndic, M. Claude Chartrand, la syndic-adjointe, Mme Sophie Maheu, le rédacteur en chef et publiciste de la revue, M. Martin Giroux, le représentant aux universités, M. Nacer Eddine Ziani, l'inspecteur principal et adjoint au secrétaire, M. Paul Dupuis et le personnel du secrétariat, Mme Claire Lamarche-Thiffault, Mme Lise Poulin, Mme Louise Vernier et Mme Élaine Viger.

Le Bureau a connu de nombreux changements au cours de l'année et je profite de cette occasion pour souligner la grande contribution, le dévouement et l'engagement envers l'Ordre démontrés par tous ceux qui ont quitté ou qui ont terminé leur mandat au cours de cet exercice. Spécifiquement: M. Alain Lajoie (syndic), M. Gilles Leduc (directeur général et secrétaire), M. Luc Séguin (administrateur et président), Mme Saôde Savary (représentante universitaire), M. Gaston Lalumière (comité des examinateurs et comité de l'entraînement), Mme Josée Bourgoin (comité des examinateurs), M. Serge Boileau, (comité des examinateurs), Mme Marie-Claude Lessard (comité de l'entraînement), M. Henri Favre (Groupe de travail sur les règlements), M. Claude Soly (comité de discipline), M. Jean-Marc Billy (comité de discipline), M. Yvan Ouellet (administrateur), M. Sylvain Robert (administrateur), M. Patrice Bélanger (administrateur), M. Amr Rouchdy (administrateur), Mme Andrée Paulet (représentante du public).

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, le Bureau a :

- nommé M. Jean-Philippe Weber, Mme Éveline de Médicis, Mme Diane Boulet et M. Georges L. Gauthier comme membres élus;
- élu le président, les membres du comité administratif et la représentante du public au sein du comité administratif;
- nommé les officiers de l'Ordre, les délégués aux réunions du CIQ et les signataires;
- adopté un budget équilibré malgré la baisse du nombre de nos membres;
- maintenu la cotisation annuelle des membres de plein droit à $295,00 et celui de toutes les autres catégories de membres à $75,00;
- déclaré le siège social comme un lieu non-fumeur depuis le 1er juin 1998;
- nommé des enquêteurs pour aider le comité d'inspection professionnelle;
- adopté le projet de règlement du nouveau code de déontologie;
- adopté l'adhésion au protocole d'entente de l'AQVE;
- nommé M. Patrice Bélanger comme administrateur au Bureau pour remplacer M. Luc Séguin démissionnaire;
- adopté une nouvelle définition de la profession de chimiste;
- accepté l'offre de service de la Professionnelle et le protocole d'entente avec la CVthèque comme fournisseurs de services aux membres de l'Ordre des chimistes du Québec;
- adopté l'énoncé de principe du projet de règlement sur les autres conditions et modalités pour la délivrance des permis de l'Ordre;
- nommé les membres et les présidents des comités statutaires;
- radié un membre conformément aux provisions de l'article 51 du Code des professions;
- adopté une résolution de poursuite en pratique illégale de la profession de chimiste;
- adopté le projet de règlement d'assurance responsabilité professionnelle;
- confié au président le mandat de négocier avec l'Ordre des pharmaciens le dossier des analyses en pharmacie;
- nommé un nouveau syndic en remplacement du syndic démissionnaire;
- nommé un nouveau directeur général en remplacement du directeur général en fin de mandat;

Je remercie tous les administrateurs du Bureau et membres des comités et groupe de travail pour leur temps, dévouement et persévérance. C'est grâce à votre contribution que l'Ordre est en mesure de poursuivre sa croissance et son rayonnement.

Le président,

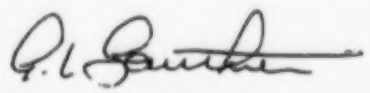

Georges L. Gauthier, chimiste

ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Les réunions du comité administratif se sont tenues en présence du secrétaire sortant, M. Gilles Leduc, jusqu'au 20 mai 1998 et par la suite, en présence du nouveau secrétaire, M. Martial Boivin. Étaient aussi présents aux réunions : la registraire Mme Éveline de Médicis et le trésorier M. Mario Lecompte. Le comité a tenu 9 réunions régulières les 9 avril, 20 mai, 17 juin, 5 août, 9 septembre, 21 octobre et 2 décembre 1998, puis le 12 janvier et 24 février 1999 et une réunion extraordinaire le 29 avril 1998.

Cette année, le comité administratif a décidé de modifier sa structure de fonctionnement. Ce changement vise l'intégration de la responsabilité de chaque administrateur envers ses dossiers aux activités du comité administratif. De cette façon, chaque administrateur participera aux discussions du comité administratif pour les dossiers dont il est responsable. L'objectif principal de ce changement est de favoriser la participation ainsi que l'échange d'information des administrateurs du Bureau avec le comité administratif. Autre changement au fonctionnement du comité administratif : le directeur général est nommé membre d'office sans droit de vote aux réunions du comité. Ce correctif à notre fonctionnement nous permet de profiter de l'expertise et des connaissances du directeur général sur tous les dossiers. Je vous rappelle que les fonctions du directeur général et de secrétaire sont assurées par la même personne, M. Martial Boivin.

En plus des tâches régulières de gestion des affaires courantes de l'Ordre, le comité administratif a :

- confié au syndic et syndic-adjoint plusieurs mandats en usurpation de titre;
- revu et recommandé au Bureau un protocole d'entente avec l'Association québécoise de vérification environnementale (AQVE);
- participé à l'assemblée générale de l'AQVE;
- formé et encadré le comité de sélection du directeur général;
- évalué plusieurs propositions de différents fournisseurs de services aux membres d'ordres professionnels;
- admis 118 nouveaux membres dont 85 à l'entraînement, 33 de plein droit et a constaté que 93 membres avaient obtenu l'expérience requise pour devenir membre de plein droit;
- autorisé la réinscription de 108 membres de plein droit et de 14 membres à l'entraînement;
- admis 3 candidats comme spécialiste en biochimie clinique;
- autorisé la radiation de 253 membres pour défaut de paiement et de 36 membres pour retrait volontaire;
- déposé un mémoire sur l'avant-projet de Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs lors des audiences publiques à la Commission des institutions du Québec;
- nommé un groupe de travail pour analyser et commenter le projet de règlement de Santé Canada sur les produits chimiques et contenants destinés aux consommateurs;
- nommé un administrateur du Bureau responsable du conseil secteur santé;
- rejeté les recommandations de candidatures proposées par le CIQ au comité de la réforme du système professionnel;
- formé un groupe de travail pour la révision de la classification des membres ainsi que la cotisation afférente;

Le président

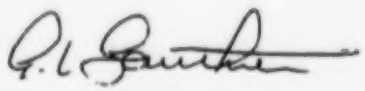

Georges L. Gauthier, chimiste

RAPPORT D'ACTIVITÉS

BUREAU DU SYNDIC

Dossiers disciplinaires

Au cours de l'exercice 1998-1999, la syndic adjointe en déontologie, Mme Sophie Maheu, a reçu de la part du public ou d'autres sources six (6) demandes d'interventions. Elle a aussi poursuivi six (6) enquêtes amorcées mais non complétées à la fin de l'exercice 1997-1998.

Dans trois (3) dossiers, nous avons conclu de ne pas instituer de plainte disciplinaire contre les professionnels visés. Aucune de ces décisions n'a fait l'objet d'une demande de révision.

Au cours de l'exercice 1998-1999, un total de sept (7) plaintes disciplinaires ont été instituées contre cinq (5) professionnels, suite à des enquêtes. En date du 31 mars 1999, six (6) enquêtes se poursuivent toujours.

Au 31 mars 1998, nous indiquions aux membres de l'Ordre des chimistes du Québec que les travaux concernant deux (2) plaintes instituées par M. Alain Lajoie n'étaient pas terminés. Dans un cas, l'appel devant le Tribunal des professions devrait être entendu en avril 1999. Dans le second dossier, le comité de discipline a terminé ses auditions et devrait rendre sa décision au cours de l'exercice 1999-2000.

Au 31 mars 1999, le comité de discipline a entendu huit (8) des dix (10) plaintes instituées par la syndic adjointe, Mme Sophie Maheu. Dans cinq (5) dossiers, le comité de discipline a reconnu le professionnel visé coupable des infractions reprochées. Le bureau du syndic n'a pas présenté de preuve dans un (1) dossier. Dans le cas des deux dernières plaintes entendues, la décision du comité de discipline n'était pas rendue en date du 31 mars 1999. De même, le comité de discipline n'avait pas encore entrepris ses travaux pour les deux (2) plaintes restantes.

Pratique illégale et usurpation de titre

Au cours de l'exercice 1998-1999, le bureau du syndic a reçu quatorze (14) demandes d'enquête pour des cas présumés de pratique illégale et deux (2) pour usurpation de titre pour un total de seize (16) demandes. Le syndic avec l'aval du Bureau a fait une (1) perquisition et déposé quatre (4) poursuites totalisant soixante-six (66) chefs d'accusation. De ces quatre poursuites, une (1) était pour pratique illégale et trois (3) pour usurpation du titre de chimiste ou biochimiste. Résultats des efforts des années antérieures et de l'année courante, neuf (9) poursuites ont connu leur aboutissement devant les tribunaux cette année. Dans chacune des ces poursuites les intimés ont reconnu leur culpabilité et ils ont été condamnés à payer des amendes totalisant 27 600 $. Par ailleurs, des efforts concertés ainsi que d'étroits suivis sur la perception des amendes ont permis à l'Ordre de percevoir 13 200 $ d'amendes.

J'estime important d'indiquer que cette année, pour la première fois depuis près de trois ans, un intimé a décidé de plaider non-coupable. Nous avons donc connu les 17 et 18 février 1999 nos 2 premières journées d'audience dans un procès pour pratique illégale de la profession de chimiste. Les audiences doivent reprendre les 31 mai et 1er juin 1999. Nous allons donc mettre beaucoup d'énergie dans ce dossier qui devrait selon toute attente nous apporter un jugement en notre faveur qui établirait un fondement à la jurisprudence en matière de pratique illégale de notre profession.

En début d'année, M. Alain Lajoie a démissionné de son poste de syndic. Par résolution, le 13 mai 1998, le Bureau de l'Ordre m'a alors nommé pour assumer cette fonction.

En terminant, je tiens à rappeler que le syndic et son adjointe à titre d'enquêteurs et de conciliateurs, ne peuvent être efficaces qu'avec la pleine collaboration de l'ensemble des chimistes.

Le syndic de l'Ordre,
Claude Chartrand, chimiste

COMITÉ DE RÉVISION

Le comité de révision est constitué au sein de l'Ordre des chimistes, en conformité avec l'article 123.3 du Code des professions. « Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte. »

Actuellement, les membres du comité sont:

Jacques E. Desnoyers, chimiste, président du comité
Sylvie Desbiens, chimiste
Sylvain Durocher, chimiste
Benoît Marsan, chimiste
Jean Brouillette, représentant du public (démission en cours d'année – poste vacant)
Francine Daigle, représentante du public

Le comité n'a reçu aucune demande de révision cette année.

Le président
Jacques E. Desnoyers, chimiste

COMITÉ DE DISCIPLINE

Composition du comité
Me Gilles Gaumond, président
M. Marc Baril
M. Daniel Benoît
M. Jean-Marc Billy
M. Pierre André Côté
M. Michael O'Dwyer
M. Raymond Vezeau
M. Bernard Vinet
M. Yves Rousseau, secrétaire

Activités du comité

Nombre de plaintes reçues entre le 1er avril 1998 et le 31 mars 1999 : 7

Nombre et nature des plaintes et des condamnations prononcées entre le 1er avril 1998 et le 31 mars 1999 :

Cinq verdicts de culpabilité ont été prononcés dont 2 sur des plaintes reçues lors du dernier exercice.

Plainte # 07-87-105-98-1
(plainte reçue durant l'exercice 1997-1998)

- 1 chef d'accusation pour ne pas avoir assuré une gestion adéquate des produits chimiques présents dans les aires d'entreposages intérieures et extérieures de son laboratoire.
- 1 chef d'accusation pour avoir remis à une personne une quantité indéterminée de produits chimiques, sans vérifier sa compétence, notamment si cette personne détenait les autorisations nécessaires pour le transport et la disposition de matières dangereuses.
- 1 chef d'accusation pour avoir transporté des substances chimiques dangereuses sans obtenir au préalable les permis ou autorisations nécessaires.
- 1 chef d'accusation pour avoir entreposé des substances chimiques dangereuses sans obtenir au préalable les permis ou autorisations nécessaires.

Le tout contrairement à l'article 59.2 du Code des professions.

Décision rendue le 26 février 1999 : Coupable des 4 chefs d'accusation.

Sanction : Sous le premier chef, une période de radiation d'une année; Sous le deuxième chef, une amende de 3 000 $; Sous le troisième chef, une amende de 1 000 $; Sous le quatrième chef, une amende de 1000 $.

Le tout avec tous les débours.

Plainte # 07-94-076-98-2
(plainte reçue durant l'exercice 1997-1998)

- 1 chef d'accusation pour avoir accepté un mandat concernant l'analyse de substances pour le bénéfice d'une compagnie, sans chercher à avoir au préalable une connaissance complète des faits.
- 2 chefs d'accusation pour avoir exprimé sur des rapports d'analyses des avis incomplets sans fournir aucune explication à son client.
- 1 chef d'accusation pour avoir omis de rendre compte avec diligence à une cliente, suite aux interrogations de cette dernière en regard d'analyses effectuées pour son bénéfice.

Le tout contrevenant aux articles 3.02.04, 3.03.01 et 3.03.03 du Code de déontologie des chimistes.

En attente d'audition.

Plainte # 07-96-106-98-3
(plainte reçue durant l'exercice 1997-1998)

- 6 chefs d'accusation pour ne pas avoir respecté le secret de renseignements de nature confidentielle obtenus dans le cadre de son emploi, en faisant parvenir son curriculum vitae indiquant le type d'analyses qu'il a effectuées ainsi que le nom des compagnies pour lesquelles il a effectué des analyses.

Le tout contrevenant aux articles 3.06.01 et 4.03.01 du Code de déontologie des chimistes.

Décision rendue le 23 novembre 1998 : Coupable des 6 chefs d'accusation.

Sanction à venir.

Plainte # 07-91-025-98-4

- Entrave à la syndic adjointe dans l'exercice de ses fonctions en ne répondant pas dans les plus brefs délais à la correspondance de celle-ci, contrevenant ainsi à l'article 114 du Code des professions et à l'article 4.02.02 du Code de déontologie des chimistes

***Décision rendue le 11 janvier 1999** : Coupable du chef d'accusation mentionné dans la plainte.*

Sanction à venir.

Plainte # 07-87-105-98-5

- Avoir servi de prête-nom en signant des certificats d'analyses sans avoir supervisé ou dirigé ces analyses, le tout contrairement à l'article 59.2 du Code des professions.
- Plainte retirée lors de l'audition.

Requête demandant l'émission d'une ordonnance de radiation provisoire.

La requête a été entendue le 3 juillet 1998 et a été rejetée dans une décision rendue le 1er septembre 1998.

Plainte # 07-02-023-98-6

- Avoir sous-traité des analyses chimiques afin de déterminer la teneur de certains éléments chimiques dans des échantillons fournis par une entreprise n'employant pas de chimiste, laquelle compagnie contribuait ainsi à l'exercice illégal de la chimie, commettant ainsi un acte dérogatoire à la dignité de la profession en vertu du paragraphe c) de l'article 4.01.01 du Code de déontologie des chimistes.

Audition tenue, en attente de décision.

Plainte # 07-91-025-98-7

- Entrave à la syndic adjointe dans l'exercice de ses fonctions en ne fournissant pas les documents demandés contrevenant ainsi à l'article 114 du Code des professions.

Décision rendue le 11 janvier 1999 :
Coupable du chef d'accusation mentionné dans la plainte.

Sanction à venir.

Plainte # 07-87-105-98-8

- Deux chefs d'accusation pour avoir souscrit, d'une part, à un engagement qu'il se savait incapable de respecter et, d'autre part, pour avoir faussement induit le comité de discipline en erreur par ses déclarations, le tout contrairement à l'article 59.2 du Code des professions.

Décision rendue le 26 février 1999 : Coupable des 2 chefs d'accusation.

Sanction : Sous le premier chef, une période de radiation de six (6) mois. Sous le deuxième chef, une période de radiation d'une année. Les périodes de radiation de six (6) mois et d'une année seront servies concurremment. Le tout avec tous les débours.

Plainte # 07-91-065-98-9

- 2 chefs d'accusation pour avoir omis de demander des honoraires justes et raisonnables.
- 1 chef d'accusation pour avoir omis de s'installer sous une hotte pour la manipulation de substances toxiques.
- 1 chef d'accusation pour avoir refusé de remettre à son client tous les documents le concernant avant que le montant des ses honoraires professionnels ne soit payé.
- 1 chef d'accusation pour avoir facturé pour une formation n'ayant pas été dispensée.

Le tout contrairement aux articles 3.02.01 et 3.08.01 du Code de déontologie des chimistes et à l'article 59.2 du Code des professions.

Audition tenue, en attente de décision.

Plainte # 07-88-065-98-10

- Deux chefs d'accusation, d'une part, pour avoir exigé d'avance le paiement de ses services professionnels contrevenant à l'article 3.08.05 du Code de déontologie des chimistes et d'autre part pour avoir omis de s'assurer que son employée ne communique de renseignements confidentiels obtenus dans l'exercice ses fonctions, contrevenant aux articles 3.06.07 et 3.08.05 du Code de déontologie des chimistes.

Audition tenue, en attente de décision.

Le secrétaire du comité de discipline,
Yves Rousseau, chimiste

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Composition du comité
Par résolution du Bureau, le comité est composé de :
M. Pierre Mercier, président du comité
M. Aristide Bouchard
M. Jacques Brault
M. Robert Brousseau, secrétaire du comité
M. Paul Dupuis, inspecteur principal
M. Martin Giroux
M. Daniel Poisson

Mandat du comité
Le mandat du comité est défini à l'article 112 du Code des professions. Il comporte la surveillance générale de l'exercice de la profession ainsi que la confidentialité d'enquêtes particulières sur la compétence de certains membres lorsque celles-ci sont jugées appropriées afin d'assurer la protection du public.

Liste des enquêteurs
Le Bureau a également nommé comme enquêteurs :
M. Claude Barbeau
M. Clément Bourget
M. Jean-Eudes Côté
Mme Jocelyne Cousineau
M. Serge Couture
M. Léonard A. Dombrovski
Mme Rosanne Gauthier
M. Boun Pong Keuk
M. Denis Maheux
Mme France Montgrain
Mme Francine Morin-Coutu
M. Ebrahim Noroozi
M. Gaston A. Picard
M. Vincent Pineault
M. Gilles Sabourin
M. Michel Simard

RÉUNIONS DU COMITÉ

Le comité d'inspection professionnelle s'est réuni 8 fois, soit les :

27 mai 1998
26 août 1998
30 septembre 1998
28 octobre 1998
25 novembre 1998
20 janvier 1999
17 février 1999
17 mars 1999

Programme de surveillance générale de la profession
Le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession est quinquennal. Chaque année, le cinquième des membres reçoit un questionnaire d'inspection à compléter dont les buts sont de faire la mise à jour de chaque dossier et de permettre au comité de sélectionner les membres qui seront visités. Conçu par le comité d'inspection professionnelle, approuvé par le Bureau de l'Ordre et publié dans la revue de l'Ordre, le programme en est à sa douzième année d'opération (quatrième cycle d'inspection de cinq ans).

513 questionnaires d'inspection ont été expédiés en septembre 1998. Au 31 mars 1999, 386 dossiers (75%) avaient été examinés. De ce nombre, 348 dossiers (90 %) ont été fermés sans recommandations particulières, sauf pour certaines remarques; 37 dossiers (10 %) ont été retenus pour une inspection professionnelle sur les lieux de travail du membre et un dossier a été soumis au syndic.

Au cours de l'exercice 1998-1999, le comité a reçu 56 rapports d'inspection. 22 rapports d'inspection (39 %) contenaient des recommandations d'amélioration de certains aspects de la pratique professionnelle.

Suivi des inspections professionnelles réalisées
Lorsqu'un membre a été soumis à une visite d'inspection professionnelle, un rapport de cette visite est soumis par les enquêteurs qui l'ont faite. Le comité d'inspection professionnelle prend connaissance du rapport et décide si le dossier doit être fermé ou non. Lorsque des recommandations d'amélioration de certains aspects de la pratique sont acheminées à un membre, ce dernier doit fournir un rapport des améliorations apportées environ un an plus tard.

Suite au travail de sélection fait par le comité d'inspection professionnelle, le 16 avril 1998 le Bureau de l'Ordre a nommé un nouvel enquêteur, M. Boun Pong Keuk, pour asssister le comité d'inspection professionnelle.

Remerciements
Je tiens à remercier les membres du comité pour leur dévouement tout au long de l'année qui vient de s'écouler. Je remercie particulièrement l'inspecteur principal, le secrétariat de l'Ordre, surtout Mme Elaine Viger, l'ensemble des enquêteurs ainsi que le syndic. Je tiens également à souligner le soutien du Bureau et la collaboration de ses membres.

Le président du comité
Pierre Mercier, M.Sc., chimiste

RAPPORT D'ACTIVITÉS

COMITÉ DES EXAMINATEURS

Composition du comité
Mme Josée Bourgoin, présidente
M. Edward Kamel
M. Sélim Kermasha
M. Christian Linard
M. Pierre Paquet
M. Gaston Picard
Mme Nathalie Roy

Mandat du comité
Le mandat du comité des examinateurs consiste à évaluer la formation de candidats ne possédant pas un diplôme permettant d'accéder à l'Ordre. Suite à cette évaluation, le comité doit présenter ses conclusions et recommandations à l'admissibilité au Bureau.

Activités du comité
Au cours de l'exercice 1998-1999, le comité a tenu 5 réunions d'une durée moyenne de 4 ½ heures au cours desquelles il a étudié 42 demandes d'admission. De ces demandes, 4 on été renvoyées pour obtenir un complément d'information, 7 n'ont pas été agréées à cause d'une formation jugée insuffisante et 2 demandes ont également fait l'objet d'une réévaluation.

Perspectives 1999-2000
Tout en maintenant l'exercice du mandat principal, le comité prévoit effectuer l'étude des programmes universitaires québécois conduisant à l'obtention d'un diplôme reconnu par le Bureau et exemptant des examens d'admission. Cette étude s'effectuera en collaboration avec l'adjoint au secrétaire et le comité de la formation des chimistes.

Remerciement
Je remercie chaleureusement tous les membres du comité tant pour leur assiduité que pour leur dévouement. Également, je tiens à remercier tout spécialement Mme Louise Vernier et M. Paul Dupuis pour leur appui et leur grande collaboration.

La présidente,
Josée Bourgoin, chimiste

COMITÉ DES MEMBRES À L'ENTRAÎNEMENT

Composition du comité
Le comité des membres à l'entraînement est composé de 6 membres nommés par le Bureau :
M. Antoine Fournier, président
M. Robert Giguère
M. Denis Lafrance
M. Gilles Leduc
M. Martin Létourneau
M. Gaston Mercier

Mandat du comité
Le comité vérifie l'expérience des candidats chimistes dont la formation académique a déjà été jugée satisfaisante et recommande au Bureau, le cas échéant, leur admission à la pratique sans restriction de leur profession ou la poursuite de la formation.

Le comité exerce la surveillance de l'entraînement des membres en période de formation et recommande au Bureau leur admission à la pratique sans restriction de leur profession.

Activités du comité
Au cours de l'exercice 1998-1999, le comité a tenu quatre réunions régulières au siège social de l'Ordre, soit les 11 juin, 3 septembre, 19 novembre 1998 et le 18 février 1999.

Lors de ces réunions, les membres du comité ont étudié 234 dossiers concernant l'entraînement de nouveaux candidats, le transfert de statut, le suivi de la période d'entraînement et des dossiers de parrainage pour des candidats n'exerçant pas sous la supervision d'un chimiste.

Je remercie chaleureusement les membres du comité pour leur assiduité et la qualité de leur travail. Je remercie chaleureusement Mme Marie-Claude Lessard et M. Gaston Lalumière pour les nombreuses années qu'ils ont consacrées à ce comité et tout l'apport professionnel qu'ils ont fourni dans l'étude des divers dossiers. Je remercie également le secrétariat de l'Ordre et plus particulièrement Mme Louise Vernier pour le travail soigné dans la préparation des dossiers au cours de cet exercice.

Le président,
Antoine Fournier, chimiste

COMITÉ DE BIOCHIMIE CLINIQUE

Composition du comité
M. Jean-Pierre Émond, président
M. Robert Giguère
Mme Monique Laferrière
M. Peter Ross
M. Wolfgang Schneider

Activités du comité
Le comité de biochimie clinique est un comité réglementaire qui a comme fonction de formuler les recommandations en vue de la reconnaissance du stage en biochimie clinique par le Bureau, d'élaborer les programmes de formation supplémentaires ainsi que d'étudier toute question confiée par le Bureau.

En début d'année, Mme Louise Thériault a quitté le comité afin de siéger au Bureau de l'Ordre. Nous la remercions pour sa contribution aux activités du comité. Je tiens à souligner la nomination au comité de M. Robert Giguère qui a généreusement accepté notre invitation. Le comité a bénéficié en cours d'année de l'appui de M. Patrice Bélanger, délégué du Bureau pour le Secteur santé. Nous le remercions de sa contribution.

Le comité de biochimie clinique a tenu six (6) réunions au cours de l'année 1998-1999. Nous avons par ailleurs créé deux sous-comités soit :

1. Groupe de concertation sur les bourses de stage OCQ-ABCQ-SQBC composé de MM. Georges Gauthier, Martial Boivin, Patrice Bélanger, Serge Nolet, Gaston Lalumière, Maurice Dupras, Jean Pinard, Bernard Vinet et Jean-Pierre Émond, président.
2. Comité ad hoc pour la révision du syllabus : M. Wolfgang Schneider, président, MM. Marc Vachon et Bernard Vinet.

Le comité est heureux d'accueillir trois (3) nouveaux spécialistes en biochimie clinique qui ont réussi les examens de la spécialité. Il s'agit de MM. Gino Brochu, M'Bark Sadouk et Martin Beaulieu. Que nos vœux de succès les accompagnent tout au long de leur carrière. Deux stagiaires se sont inscrits au stage de formation en biochimie clinique en dépit des difficultés du programme de bourses du Ministère de la santé et des services sociaux. Il s'agit de Mme Marie-Josée Champagne et de M. Dominic Devost. Nous leur souhaitons courage et persévérance.

Le comité a exercé avec rigueur la surveillance des stages courants en biochimie clinique et a recommandé les actions requises. Le comité a étudié certaines demandes d'équivalence de formation et de stage. Tout particulièrement, le comité a étudié une demande d'équivalence de stage pour un candidat exceptionnel et a fait recommandation au Bureau. Ce dossier a soulevé la pertinence de revoir la réglementation afin de prévoir des mesures d'exception pour des candidats exceptionnels.

Programme de bourses de stage: Pour la quatrième année du programme de bourses de formation en biochimie clinique, le Ministère de la santé et des services sociaux a informé l'Ordre en avril 1998 qu'aucune bourse (17 500 $) ne serait allouée pour 1998. Sous l'égide du Conseil de secteur santé, une lettre de justification a été présentée au Ministère, sans succès. Dès l'annonce de cette décision qui pourrait affecter la survivance de la spécialité, le comité a créé un groupe de concertation tripartite afin de redéfinir la stratégie. Ce groupe réunit des officiers de l'Ordre, de l'Association des biochimistes cliniques du Québec (ABCQ) et de la Société québécoise de biochimie clinique (SQBC) auxquels est invité le responsable du programme postdoctoral en biochimie clinique de l'Université de Montréal. Une rencontre entre le président de l'Ordre et la Ministre de la santé a été sollicitée. Dans l'attente, afin d'établir le programme de bourses pour 1999, nous avons justifié aux représentants du Ministère de la santé un besoin de trois bourses de 30 000 $ chacune, renouvelables pour un an. Le faible montant des bourses jusqu'à présent octroyées constitue une contrainte majeure pour notre programme de formation.

Stage de 2 ans & syllabus: Au cours de l'exercice 1996-1997, le comité avait recommandé que la durée du stage en biochimie clinique soit allongée d'un (1) an à deux (2) ans, principe alors accepté par le Bureau en janvier 1997. Depuis ce temps, le dossier a effectué le cheminement requis au sein de l'Ordre et est sur le point d'être présenté à l'Office des professions.

Parallèlement, le comité a crée un comité ad hoc qui a revu en profondeur le syllabus de notre programme de formation en biochimie clinique. Ce comité a travaillé de concert avec les intervenants québécois requis ainsi qu'avec l'Académie canadienne de biochimie clinique, organisme responsable de la formation équivalente ailleurs au Canada afin d'établir un syllabus unique. Cette étape nous apparaît très importante pour rencontrer notre objectif d'assurer une harmonisation nord-américaine de la formation post-doctorale en biochimie clinique. Rappelons que depuis juin 1997, la formation québécoise de deux ans comprenant le stage de l'Ordre et le programme de formation postdoctorale en biochimie clinique de l'Université de Montréal est maintenant reconnue par l'Académie canadienne et ce, pour une période de cinq ans.

Couverture professionnelle: Les effectifs en biochimie clinique sont un sujet de préoccupation constante. L'évolution technologique et scientifique, la rapidité et l'ampleur des changements organisationnels en matière de diagnostic clinique ainsi que le départ à la retraite d'un nombre très significatif de biochimistes cliniques ont modifié de façon majeure la pratique de la profession. Les effectifs ont chuté de plus de 15 %. L'étude de la pyramide d'âge actuelle des biochimistes cliniques impose un taux de renouvellement rapide des spécialistes afin d'assurer une couverture professionnelle adéquate des services diagnostiques au Québec. Les contraintes reliées

COMITÉ DE BIOCHIMIE CLINIQUE (suite)

au support financier des stagiaires postdoctoraux en biochimie clinique et l'allongement de la durée de stage ne font qu'accentuer la situation. Le comité soutient l'Ordre dans ce dossier.

En terminant, je désire remercier très chaleureusement tous les membres du comité et des sous-comités pour leur contribution significative au cours de cette dernière année.

Permettez-moi également de remercier le personnel et les officiers de l'Ordre pour le support fourni.

Collégialement,

Le président,
Jean-Pierre Émond, Ph.D., chimiste, CSPQ

COMITÉ DE LA FORMATION DES CHIMISTES

Le mandat du comité
Ce comité est un comité consultatif formé en vertu des règlements de la loi sur les chimistes. Il a le mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des chimistes. La qualité de la formation, telle que définie dans le règlement sur le comité de la formation des chimistes, « s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de chimiste ».

La composition du comité
Le comité est formé de cinq membres. La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec nomme deux membres, la ministre de l'Éducation ou son représentant nomme un membre et le Bureau nomme deux membres de l'Ordre, parmi lesquels le comité choisit le président. Les membres du comité sont les suivants:

M. Yves Rousseau, président du comité
M. Ian Butler, département de chimie, Université McGill
M. Carmel Jolicoeur, département de chimie, Université de Sherbrooke
M. Gaston Lalumière, Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal
M. Roger Murray, Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec

Messieurs Butler et Jolicoeur ont été nommés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et Monsieur Murray est le représentant du ministre de l'Éducation.

Au cours de l'année le comité a tenu deux réunions. À la demande du Bureau, le comité a donné un avis sur le projet de stage de 2 ans proposé par le comité de biochimie clinique. Il a, de plus, poursuivi la démarche entreprise l'année dernière dans le but de connaître l'adéquation de la formation actuelle aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de chimiste. À cet égard, il a adressé une lettre aux directeurs des départements de chimie et de biochimie des universités du Québec pour s'enquérir des données dont ils disposent sur ce sujet. Par ailleurs, un questionnaire a été formulé à l'intention des étudiants de dernière année du baccalauréat de chimie ou de biochimie dans le but de connaître leur perception de la formation reçue.

Le président,
Yves Rousseau, chimiste

SECTEUR FORMATION CONTINUE

Le comité était formé de Mme Isabelle Bouchard et de MM. Jean-Charles Gayet, Hugues Ménard, Gilles Leduc, François Gauvin et Serge St-Laurent. En 1998-99, le comité a poursuivi le travail amorcé l'an dernier.

Ainsi, des efforts ont été consacrés à restructurer le fonctionnement du comité. Une politique visant entre autres à préciser le rôle du comité, à définir les modalités des choix de cours, à établir la sélection des formateurs ainsi que leur rémunération est actuellement en préparation et devrait être présentée au Bureau dès septembre.

Un sondage a été réalisé en janvier 1999 afin de mieux connaître les besoins des membres de l'Ordre en termes de formation continue. De ce sondage, on retiendra que les membres de l'Ordre préfèrent des cours d'une durée d'une ou deux journées, offerts dans les régions de Montréal ou Québec et à un coût n'excédant pas 150$ par jour. Les thèmes les plus populaires sont le contrôle et l'assurance de la qualité, la gestion des matières dangereuses et les techniques analytiques.

À partir de ces résultats, quatre cours ont été préparés et offerts la veille du congrès annuel, soit le 17 juin 1999. Les cours sur la "*Gestion des matières dangereuses*" et sur le "*Contrôle et l'assurance de la qualité*" offerts en septembre 1998 ont été répétés. Deux nouveaux cours, soit "*L'introduction au GC/MS*" ainsi que "*L'introduction à l'informatique*" ont également été offerts. Ce dernier cours rejoignait directement le thème du congrès 1999.

Deux autres nouveaux cours sont également en préparation et seront offerts à l'automne, soit "*L'introduction au HPLC*" ainsi que "*Le témoignage à la cour*".

Le comité est fier du travail accompli et la prochaine année s'annonce extrêmement intéressante.

Nous désirons remercier sincèrement M. Gilles Leduc pour son travail et son dévouement au sein du comité.

SECTEUR FORMATION CONTINUE (suite)

Aussi, nous lançons l'invitation à un ou deux autres membres qui souhaiteraient à leur tour apporter leurs idées et leur enthousiasme au comité de formation continue. Le comité souhaite également remercier Mme Lise Poulin et M. Martial Boivin pour leur précieuse aide et leur gentillesse.

En terminant, je désire exprimer ma très grande reconnaissance à chacun des membres du comité qui savent rendre chacune de nos rencontres aussi agréables que productives.

Le responsable du comité de la formation continue,
Serge St-Laurent, chimiste

SECTEUR ENVIRONNEMENT

Composition du Conseil du secteur environnement
Mme Saôde Savary, responsable de secteur
M. Daniel Cozak, responsable adjoint de secteur
M. Guy Châteauneuf, conseiller
M. Yves Veilleux, conseiller

Activités du Conseil
Au cours de cette année, le Conseil a renforcé sa structure et s'est penché sur des dossiers impliquant la pratique de la chimie et la protection du public.

Au niveau de la structure
Quatre nouveaux membres se sont joints au Réseau de veille environnementale. Après plusieurs années de fructueuse collaboration au Conseil du secteur environnement, M. Bruno Vanier a transféré sa disponibilité du Conseil au réseau de veille.

Au niveau de la pratique de la profession et de la protection du public
Nous avons conservé la vigilance sur le dossier du Conseil Canadien des Ressources Humaines de l'Industrie de l'Environnement (CCRHIE). Nous avons participé à une Table Ronde sur le sujet lors du Colloque sur la Formation en Sciences de l'Environnement : Défis et Enjeux, organisé dans le cadre du 25e anniversaire de la Maîtrise en sciences de l'environnement à l'UQAM.

Nous avons répondu à plusieurs appels d'organismes et d'individus par rapport au CCRHIE. Ce dossier demeure une priorité et il est suivi avec intérêt par le Conseil du secteur environnement. Mme Savary continuera à représenter l'OCQ dans ce dossier.

L'entente interprofessionnelle avec l'AQVE par rapport à la pratique de la vérification environnementale a été entérinée. Nous avons commenté les critères d'agrément des vérificateurs environnementaux et des vérificateurs environnementaux de sites. Monsieur Châteauneuf continuera à représenter l'OCQ dans ce dossier.

À la demande du Ministère de l'Environnement et de la Faune, nous avons commenté l'avant-projet de Code de gestion des pesticides. Nous planifions participer à la consultation lors de la prépublication du projet de règlement.

À la demande du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, nous avons fourni des commentaires sur le Programme d'échantillonnage environnemental. Suite à nos recommandations, l'OCQ a été invité à siéger au comité d'accréditation de l'échantillonnage environnemental. Nous planifions mettre à contribution dans ce dossier l'expertise des membres du réseau de veille environnementale.

Nous avons développé la structure et l'ébauche du contenu de la nouvelle brochure promotionnelle de l'OCQ. Le produit final devrait être livré au mois de juin 1999.

Nos objectifs pour l'année prochaine sont d'assurer le suivi des dossiers en cours, de développer une procédure de communication avec nos membres, d'augmenter notre effectif et de continuer à intervenir dans les dossiers environnementaux d'intérêt pour l'OCQ.

La responsable du Secteur environnement
Saôde Savary, chimiste

SECTEUR SANTÉ

Composition du Conseil du secteur santé
Mme Monique Laferrière, coprésidente
M. Gaston Lalumière, coprésident
M. Jean-Pierre Émond, conseiller
M. Joël Lavoie, conseiller

Mandat du Conseil du secteur santé
Le Conseil du secteur santé fut créé lors de la réorganisation administrative de l'Ordre de 1996. Son mandat est d'étudier et de faire les recommandations qui s'imposent à propos de tout sujet touchant au domaine de la santé à l'exclusion des dossiers réglementaires traités par le Comité de biochimie clinique.

Activités du Conseil du secteur santé
Au cours de l'exercice 1998-99, le conseil du secteur santé a tenu trois réunions, ainsi que des communications téléphoniques et électroniques.

Le plus important dossier traité par le Conseil du secteur santé a été celui de la situation des analyses de biochimie clinique réalisées en pharmacie. Le Conseil a fait des recommandations relativement à cette situation au bureau de l'Ordre des chimistes du Québec. Le Bureau n'a pas jugé opportun, pour le moment, de donner suite.

SECTEUR SANTÉ (suite)

Le Conseil du secteur santé a recommandé au Bureau un candidat pour représenter l'Ordre au comité provincial d'agrément des laboratoires de biologie médicale. Un biochimiste clinique, M. Roger Sanfaçon, participe actuellement aux activités de ce comité.

Suite à une cessation temporaire d'octroi des bourses de stages de spécialité en biochimie clinique par le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Conseil s'est assuré que les démarches nécessaires à la reprise de l'octroi de ces bourses soient entreprises.

Le Conseil du secteur santé a suivi les dossiers entamés en 1997-98, en plus de donner son avis sur des dossiers qui lui ont été soumis, comme celui du renouvellement de la législation fédérale en matière de protection de la santé.

Le GTCQM (groupe de travail sur le contrôle de qualité des moniteurs de glycémie capillaire à domicile) a été réactivé. Les activités de ce GT se poursuivent en fonction de la disponibilité de ses membres.

Perspective 1999-2000
Au cours de l'exercice qui s'amorce le Conseil du secteur santé prévoit poursuivre les activités entreprises. Nous sommes optimistes quant à la reprise de l'attribution des bourses de stages de spécialité en biochimie clinique et accorderons à ce dossier une attention particulière.

Le Conseil du secteur santé prévoit finaliser les activités du GTCQM.

De plus, le Conseil du secteur santé prévoit suivre les activités du comité directeur provincial sur la réforme des laboratoires ainsi que les activités du comité provincial d'agrément des laboratoires.

Remerciements
Nous remercions chaleureusement les membres du Conseil du secteur santé ainsi que le personnel de l'Ordre pour leur précieuse collaboration.

Les coprésidents du Conseil du secteur santé,
Monique Laferrière, chimiste
Gaston Lalumière, chimiste

GROUPE DE RÉDACTION DE LA REVUE CHIMISTE

L'année 1998-1999 en aura été une de consolidation. Le groupe de rédaction composé d'un noyau d'auteurs bénévoles expérimentés :

M. Yvan Ouellette, pour sa série d'articles sur la pratique privée ainsi que ses «Capsules chimiques»,
M. Serge Alex, pour la chimie analytique,
Mme Julie Péloquin, pour la chimie inorganique,
M. Jean-Charles Gayet, pour les entrevues qui ne manquent pas d'originalité,
M. Marc Olivier, pour les articles concernant l'environnement,
Mme Diane Boulet, pour plusieurs portraits de chimistes,

s'est enrichi d'un nouveau membre :
M. Gérald St-Laurent, pour la chronique sur l'industrie pharmaceutique,

sans oublier :
M. François Brouillette, réviseur linguistique, pour que la qualité du français soit le reflet de notre professionnalisme.

De plus, nous avons bénéficié d'une réflexion de M. Paul Dupuis concernant le mode d'élection du président, une procédure inhérente à notre organisation, qui a suscité et suscite encore de vives réactions. A cela, s'ajoutent quelques articles thématiques. Enfin, soulignons que la nomination de responsables de rubriques et/ou de chroniques fonctionne avec succès.

La revue a maintenu un standard de 24 pages. En ce qui concerne la vente de publicité, les objectifs ont été dépassés. La formule du publi-reportage fait son chemin et connaît beaucoup de succès. La revue a ajouté le créneau «Mise en nomination», à un taux préférentiel, pour les chimistes qui veulent faire connaître leurs nouvelles coordonnées à leurs collègues, ainsi qu'un calendrier d'événements, ce dernier offert gratuitement. Une politique publicitaire est en voie d'être rédigée et devrait se concrétiser par la création d'un « kit promotionnel » dans le courant de la prochaine année.

L'index de la revue a été mis à jour et paraîtra sur le site Web avec lequel nous essayons de collaborer plus étroitement. Les gens apprécient l'encart Double=Liaison, «la voix officielle» d'information des activités du siège social de l'Ordre, (tableau des membres, syndic, condamnations, mots du président et du directeur, etc.) qui sera, lui aussi, disponible intégralement sur notre site Internet. De plus, pour la première fois de son histoire, l'archivage de la revue est fait sur disque optique compact.

La revue reçoit régulièrement des commentaires positifs provenant autant des chimistes que des non-chimistes qui la lisent. Le coup d'œil plaît et la qualité est indéniable. L'intérêt pour la publicité augmente. La publication des thèmes prévus n'est pas étrangère à ce succès et a sûrement contribué à cet éveil, y compris à celui d'éventuelles collaborations pour la rédaction d'articles thématiques. C'est ainsi que pendant la prochaine année financière nous aurons le plaisir de lire des chroniques écrites en collaboration avec le MICST, ainsi que des articles écrits par des spécialistes du papier pour le numéro d'automne, au moment même où les feuilles commenceront à tomber. La collaboration avec Info-chimie n'est pas lettre morte et un projet se dessine afin d'instituer une collaboration

GROUPE DE RÉDACTION DE LA REVUE CHIMISTE (suite)

régulière. Nous croyons fermement qu'une revue de presse peut prendre une place prépondérante dans la revue, tant au niveau d'information, qu'au niveau formation.

Après avoir obtenu son numéro ISSN et être déposée légalement à la bibliothèque nationale du Canada, le Groupe de rédaction a déterminé un prix de vente pour la revue et offre un coupon d'abonnement. Aucune sollicitation en ce sens n'a encore été entreprise mais tout est en place pour approcher les personnes intéressés par la chimie (ingénieur-chimiste, diplômé francophone en chimie ou biochimie hors-Québec, voire même européen ou africain). La chronique «brebis égarées», dont l'image ne reflétait pas le professionnalisme de nos membres, a été remplacée par un coupon de changement d'adresse qui permettra également de garder la trace des abonnés non-membres.

En terminant, l'éditrice et le rédacteur en chef, désirent remercier vivement tous les bénévoles, le personnel du secrétariat et l'équipe de production qui, avec une collaboration de tous les instants, régulière et assidue, ont rendu possible la réalisation de la revue CHIMISTE telle que nous la connaissons présentement. Bien que nous ayons présent à l'esprit le souci constant d'amélioration, tant au niveau du contenu que du contenant de la revue, nous croyons avoir en main, grâce a cette équipe, un excellent produit, lien privilégié entre les membres de l'Ordre qui véhicule des informations scientifiques, originales, utiles et très appréciées reflétant la profession.

L'éditrice et vice-présidente,
Diane Boulet, chimiste

Le rédacteur en chef,
Martin Giroux, chimiste

RESPONSABLE DES VISITES AUX UNIVERSITÉS

Introduction
La nouvelle politique de l'Ordre des chimistes du Québec avec la création des Chapitres Étudiants et la nomination d'un responsable des visites aux universités vient confirmer les préoccupations de l'Ordre envers ses futurs membres.

Les objectifs visés par cette politique sont essentiellement :

a) Le rapprochement des étudiants chimistes ou biochimistes de leur ordre professionnel ;
b) La création d'un réseau inter-universitaire à travers toute la province de Québec afin d'assurer une relève de la profession et de renforcer la vigueur de notre ordre professionnel par un plus grand nombre d'adhérents.

Suite à mon installation, un programme d'actions à été établi en tenant compte des différentes correspondances que nous avons reçues de la part des comités d'associations étudiantes des universités du Québec et des objectifs que l'ordre s'est assignés.

Réalisations
La participation de l'Ordre des chimistes à diverses activités et événements scientifiques dans trois universités.

A l'Université de Montréal : une première édition du Symposium de chimie 1999 organisé par les finissants de B.Sc. III le 20 février 1999, avec comme support le kiosque de l'Ordre et une allocution de M. Martial Boivin, directeur général et secrétaire de l'Ordre.

A l'UQAM : la semaine (SCIENCE – UQAM 1999) organisée par l'Association des étudiants du Secteur des Sciences de l'UQAM les 15 et 16 mars 1999 avec comme support le kiosque de l'Ordre.

A l'Université Laval : les « Récréactions chimiques », appelées aussi « Jeux de chimie », organisées par les étudiants en chimie de l'Université Laval les 26 et 27 mars 1999 où nous avons profité aussi de notre présence pour répondre à certaines attentes de notre Chapitre Étudiant qui était très impliqué.

Objectifs en cours

- Élaboration d'une maquette pour la confection d'un pamphlet propre à notre Ordre qui servira d'outil promotionnel pour les visites universitaires lors de la création ou du soutien des Chapitres Étudiants.
- Mise en place du Chapitre Étudiant de l'U.Q.A.M. (personnes ressources déjà contactées) et prochaine inauguration officielle.
- Organiser une rencontre entre les présidents des Chapitres Étudiants au niveau du siège social de l'Ordre.

Dans la perspective de renforcer les Chapitres Étudiants par un plus grand nombre d'adhésions, il serait souhaitable que la relation entre l'Ordre et les Chapitres Étudiants soit plus marquée.

Conclusion
L'idée de l'implantation des Chapitres Étudiants dans les universités du Québec et sa mise en place depuis novembre 1997, nous a permis de renforcer la présence de notre ordre professionnel en milieu universitaire et nous a donné l'occasion d'augmenter la visibilité de l'Ordre des chimistes du Québec à travers les activités propres de nos Chapitre Étudiants ou en collaboration avec les autres associations étudiantes. Cette collaboration en partenariat qui correspond à nos objectifs nous permettra de donner une image juste aux étudiants (futurs professionnels) et par là même renforcer notre membership.

Le responsable des visites aux universités,
Nacer-Eddine Ziani, chimiste

LE SITE WEB

Introduction
Le présent rapport résume les activités reliées au site Web de l'Ordre au cours de l'année 1998-99.

Rôle et contenu du site Web
Le site Web de l'Ordre termine sa troisième année d'existence, ayant été inauguré le 12 juin 1996 à l'occasion du congrès annuel. La mission première du site Web est d'être un outil de communication privilégié entre l'Ordre et ses membres présents et futurs. Pour y parvenir, le site vise à leur fournir toute information pertinente à la profession de chimiste au Québec, dont :

- la mission de l'Ordre ;
- une description de la structure de l'Ordre ;
- les noms des administrateurs, officiers, membres de comités, etc ("Qui est qui");
- les avis officiels ;
- une rubrique d'offres et demandes d'emplois ;
- une description du Réseau Chimie;
- une page de liens utiles;
- les activités reliées au congrès annuel;
- le site chimique du mois.

Fréquentation du site
La fréquentation du site a été évaluée en comptant le nombre de personnes qui accédaient à la page d'accueil du site. Notons que ce mode de fonctionnement peut sous-estimer l'achalandage car les personnes qui accèdent directement à d'autres pages ne sont pas comptées.

Malgré ceci, nous avons constaté une augmentation significative du nombre de visiteurs par rapport à l'année dernière. Tel qu'indiqué dans la figure ci-dessous, le profil noté l'an dernier se confirme, à savoir que l'achalandage atteint son maximum au cours du printemps, pour diminuer à partir du mois de mai, et reprendre ensuite en septembre.

Fréquentation du site Web de l'Ordre de 1997 à 1999

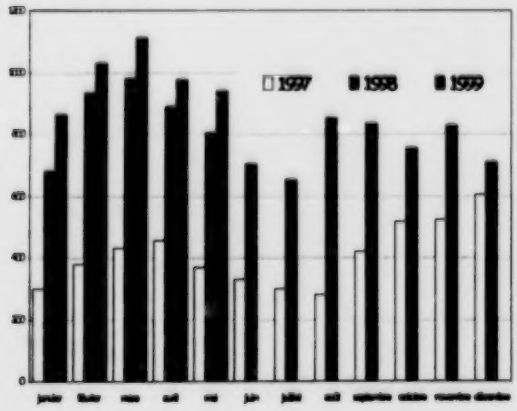

Présentement, le taux de fréquentation se situe à environ 12 000 visites par année.

Améliorations au site en cours d'année
Il va de soi que le site a été mis à jour régulièrement, au minimum hebdomadairement pour assurer que les membres puissent y trouver de l'information utile. Au-delà de ces mises à jour, certaines améliorations ont été apportées, notamment :

- *Interactivité*

Afin de permettre aux membres de faire connaître leur opinion plus facilement, nous avons commencé à afficher sur le site des petits sondages sur des sujets d'intérêt. Il est très facile d'y répondre car en général un ou deux clics de souris sont suffisants. Le répondant a également la possibilité d'inscrire des commentaires et de s'identifier, s'il le désire. Le premier sondage a porté sur l'opportunité de maintenir le site du mois, compte tenu que les chimistes sont maintenants des internautes aguerris et savent où trouver l'information chimique dont ils ont besoin. Seuls 14 répondants sur 221 visiteurs ayant opté pour maintenir le site, sa parution a été suspendue indéfiniment.

- *Aspect visuel*

Grâce à la commandite obtenue du CRIQ, nous avons pu refaire le graphisme de la page d'accueil pour lui donner un aspect plus professionnel. Les éléments graphiques des autres pages ont été harmonisés pour donner un «look» plus uniforme au site. Le sigle redessiné de l'Ordre est présent sur chaque page et sert de lien cliquable pour revenir à la page d'accueil.

Coût du site Web
Le site de l'Ordre est depuis sa création, entièrement maintenu par des bénévoles. Les seuls frais défrayés par l'Ordre comprennent les 25 $ mensuels d'abonnement chez notre fournisseur Internet auxquels s'ajoutent 50 $ pour l'achat de volumes de référence. Le Webmestre estime y avoir consacré bénévolement 350 heures au cours de l'année.

Perspectives d'avenir
Bien qu'un certain nombre d'améliorations aient été apportées au site au cours de l'année, il reste beaucoup de travail à faire. Ce travail ne peut être accompli uniquement par un seul bénévole. A cet effet, le Webmestre a soumis au comité administratif de l'Ordre une proposition de politique de gestion du site Web, assortie d'un budget. Par ailleurs, une annonce a été placée dans la rubrique « Offres et demandes d'emplois » sollicitant la participation de chimistes bénévoles pour aider au maintien du site Web.

L'ensemble du site est présentement accessible par tous. Nous explorons la possibilité de créer une section réservée aux seuls membres, qui pourrait elle-même être divisée en sous-sections accessibles aux personnes concernées. A titre d'exemple, les 16 membres du Bureau de l'Ordre

LE SITE WEB (suite)

reçoivent par la poste une volumineuse documentation avant chaque réunion du Bureau. Cette documentation pourrait être placée sur une portion du site, réservée au Bureau, pour en permettre la consultation. Ceci aurait pour effet d'améliorer l'efficacité et permettrait une économie de coûts de reproduction et d'envoi. Une proposition en se sens a également été acheminée au comité administratif en début d'année.

Par ailleurs, certaines rubriques mériteraient d'être ajoutées au site, notamment :

- Le répertoire des membres;
- Le texte intégral des lois et règlements affectant les chimistes (notons toutefois que ces textes sont disponibles gratuitement sur le site des Publications du Québec);
- Les publications gratuites de l'Ordre (en format pdf);
- Des formulaire « on-line » pour préinscription et demande d'inscription.

Conclusion

Au bout de trois ans de fonctionnement du site Web, l'expérience apparaît concluante. L'Ordre peut maintenant jouir d'un moyen de communication qui lui permet de rejoindre ses membres de façon rapide, efficace et peu coûteuse. Il s'agit maintenant de décider si l'on est prêt à y consacrer les quelques ressources nécessaires afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle.

Le Webmestre,
Jean-Philippe Weber, chimiste

RAPPORT DU VERIFICATEUR

Aux membres de L'ORDRE DES CHIMISTES DU QUEBEC

J'ai vérifié le bilan de L'ORDRE DES CHIMISTES DU QUEBEC au 31 mars 1999 et les états des résultats, de l'avoir et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'ORDRE DES CHIMISTES DU QUEBEC au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Gilles Moreau c.a.

GILLES MOREAU C.A.

Montréal, le 31 mai 1999

BILAN AU 31 MARS 1999

ACTIF	**1999**	**1998**
A COURT TERME		
Encaisse	461 550 $	666 440 $
Placements temporaires - au coût, 4.60% /5.35% (4.15% / 11%) - note 7	369 458	162 201
Débiteurs - note 3	50 405	15 556
Stocks	11 506	21 476
Frais payés d'avance	22 985	23 421
	915 904	889 094
IMMOBILISATIONS CORPORELLES: au coût amorti - note 4	40 949	57 556
AUTRES ACTIFS: au coût amorti - note 5	5 297	8 610
	962 150 $	955 260 $

PASSIF	**1999**	**1998**
A COURT TERME		
Fournisseurs et charges à payer	151 526 $	153 588 $
Financement annuel de l'Office des Professions	30 566	28 414
Cotisations reportées	559 563	567 621
Revenus reportés	4 082	
Tranche exigible des dettes à long terme - note 6	1 001	828
	746 738	750 451
DETTES A LONG TERME - note 6	781	1 781
AVOIR	214 631	203 028
	962 150 $	955 260 $

ENGAGEMENTS - note 8

Au nom du Bureau,

Georges L. Gauthier, Administrateur

René Desmarais, Administrateur

RESULTATS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1999

	1999	1998
PRODUITS:		
Cotisations des membres	629 323 $	644 601 $
Droits d'admission	20 690	18 802
Revenus de préinscription	12 518	5 128
Revenus de publicité	20 004	9 453
Revenus de placements à court terme	20 039	17 754
Ventes de livres et documents - net	2 468	4 117
Revenus de cours et de congrès	48 023	27 709
Amendes et remboursements de frais	48 383	8 414
Autres revenus	1 794	3 989
	803 242	739 967
CHARGES selon les secteurs:		
Administration	196 288	200 093
Admission	67 568	69 407
Communications	191 229	182 660
Conseil	41 370	46 417
Discipline	96 311	58 963
Formation	70 208	67 053
Inspection	71 035	82 380
Pratique illégale	50 092	36 684
Réglementation	6 740	3 468
Autres activités	798	3 000
	791 639	750 125
POSTE EXCEPTIONNEL - gain sur abandon de dettes		3 528
EXCEDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS		6 630 $
EXCEDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	11 603 $	

ETAT DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1999

	1999	1998
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Résultats de l'exercice	11 603 $	(6 630) $
Charges hors caisse imputées aux résultats:		
Amortissements des immobilisations corporelles	23 718	24 443
Amortissements des frais reportés	3 313	6 018
Gain sur abandon de dettes		(3 528)
Perte éventuelle sur stocks	9 589	
Variation nette des autres postes:		
Débiteurs	(34 849)	24 638
Stocks	381	4 538
Frais payés d'avance	436	(2 060)
Fournisseurs et charges à payer	(2 062)	21 173
Financement annuel de l'Office des Professions	2 152	229
Cotisations reportées	(8 058)	92 956
Revenus reportés	4 082	(4 568)
	10 305	157 209
ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS		
Acquisition d'immobilisations corporelles:		
Equipement informatique	(6 514)	(27 234)
Equipement de secrétariat		(24 737)
Mobilier salle de conférence	(597)	
	(7 111)	(51 971)
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunt à long terme	(827)	(2 926)
EVOLUTION DES LIQUIDITES au cours de l'exercice	2 367	102 312
LIQUIDITES au début de l'exercice	828 641	726 329
LIQUIDITES à la fin de l'exercice	831 008 $	828 641 $
CONSTITUTION DES LIQUIDITES: Encaisse	461 550	666 440
Placements temporaires	369 458	162 201
	831 008 $	828 641 $

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
(NON VERIFIES)
Pour l'exercice clos le 31 mars 1999

CHARGES	**1999**	**1998**
ADMINISTRATION		
Assemblée générale annuelle	6 368 $	4 907 $
Cotisation: Conseil Interprofessionnel du Québec	10 666	9 196
Honoraires professionnels - vérification	7 005	6 670
Honoraires consultants	7 966	3 620
Frais de déplacements, de séjours et de représentation	10 400	13 407
Frais de poste, de photocopies et d'imprimerie	5 469	6 928
Honoraires professionnels - contentieux	10 952	11 239
Salaires et charges sociales	81 974	85 211
Quote-part des frais généraux	50 898	53 979
Autres frais	4 590	4 936
	196 288 $	200 093 $
ADMISSION		
Honoraires de jury et salaire d'adjoint au secrétaire	14 249 $	14 226 $
Frais de déplacements, de séjours et de représentation	5 114	6 908
Salaires et charges sociales	27 566	28 655
Quote-part des frais généraux	17 116	18 152
Autres frais	3 523	1 466
	67 568 $	69 407 $
COMMUNICATIONS		
Revue et feuillet (5 numéros / 3 numéros)	62 669 $	38 089 $
Promotion et représentation	12 110	9 862
Frais de déplacements, de séjours et de représentation	1 837	5 578
Honoraires représentant aux universités	725	
Frais de poste, de photocopies et d'imprimerie	1 087	6 300
Salaires et charges sociales	68 702	71 416
Quote-part des frais généraux	42 657	45 239
Autres frais (dont subventions)	1 442	6 176
	191 229 $	182 660 $
CONSEIL		
Frais de déplacement, de séjours et de représentation	1 132 $	3 794 $
Salaires et charges sociales	24 792	25 771
Quote-part des frais généraux	15 393	16 325
Autres frais	53	527
	41 370 $	46 417 $
DISCIPLINE		
Frais de déplacements, de séjours et de représentation	7 374 $	4 300 $
Frais de location de salles et d'équipements audio-visuel	1 560	900
Honoraires - membres de comités et professionnels	25 109	17 215
Honoraires professionnels - contentieux	55 812	31 873
Salaires et charges sociales	2 350	2 442
Quote-part des frais généraux	1 459	1 547
Autres frais	2 647	686
	96 311 $	58 963 $

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
(NON VERIFIES)
Pour l'exercice clos le 31 mars 1999

CHARGES - suite	**1999**	**1998**
FORMATION		
Cours et congrès	35 195 $	31 734 $
Frais de déplacements, de séjours et de représentation	1 429	225
Salaires et charges sociales	20 668	21 484
Quote-part des frais généraux	12 833	13 610
Autres frais	83	
	70 208 $	67 053 $
INSPECTION		
Frais de déplacements du comité et de location de salles	4 241 $	4 129 $
Frais de déplacements, de séjours et de représentation des enquêteurs	8 634	12 546
Honoraires des enquêteurs et salaire de l'inspecteur principal	23 348	27 671
Frais de poste, de photocopies et d'imprimerie	1 236	1 271
Salaires et charges sociales	20 523	21 334
Quote-part des frais généraux	12 743	13 514
Autres frais	310	1 915
	71 035 $	82 380 $
PRATIQUE ILLEGALE		
Frais de déplacements du comité	4 051 $	986 $
Salaires des enquêteurs	16 405	16 611
Honoraires professionnels - contentieux	26 514	15 735
Salaires et charges sociales	1 566	1 628
Quote-part des frais généraux	973	1 031
Autres frais	583	693
	50 092 $	36 684 $
REGLEMENTATION		
Frais de déplacements du comité	36 $	144 $
Salaires et charges sociales	1 774	1 844
Quote-part des frais généraux	1 102	1 168
Autres frais	3 828	312
	6 740 $	3 468 $
AUTRES ACTIVITES		
Autres frais	798 $	3 000 $

TABLEAU DES MEMBRES

RAPPORT DE LA REGISTRAIRE

Membres		Sous-Total	Grand Total
a) au 1er avril 1998:			
membres de plein droit	2488		
membres à l'entraînement	149	2637	2637
b) inscrits durant l'année:			
membres de plein droit	28		
membres de plein droit (permis temporaire)	5	33	2670
membres à l'entraînement	81		
membres à l'entraînement (permis temporaire)	4	85	2755
ré-inscrits membres de plein droit	108		
ré-inscrits membres de plein droit (permis temporaire)	0	108	2863
ré-inscrits membres à l'entraînement	14		
ré-inscrits à l'entraînement (permis temporaire)	0	14	2877
c) radiés durant l'année:			
démission de membres de plein droit	33		
démission de membres à l'entraînement	3	(36)	2841
radiation de membres de plein droit	223		
radiation de membres à l'entraînement	31	(254)	2587
radiation de membres de plein droit (permis temporaire)	0	(0)	2587
décès de membres de plein droit	1	(1)	2586
d) transferts d'entraînement à membres de plein droit		93	
e) au 31 mars 1999:			
membres de plein droit	2465		
membres à l'entraînement	121	2586	2586

De ce total, 2586 membres, il y a 12 Compagnons de Lavoisier et 105 spécialistes en biochimie clinique.

RÉPARTITION DES MEMBRES AU 31 MARS 1999

	Femmes	Hommes	Total	Grand Total
Région de l'Est:				
01: Bas St-Laurent, Gaspésie	11	14	25	
02: Saguenay, Lac St-Jean	19	55	74	
03: Québec	105	261	366	
09: Côte-Nord	9	9	18	
10: Nouveau-Québec	2	0	2	
Total	146	339	485	485
Région du Centre:				
04: Trois-Rivières	31	91	122	
05: Cantons de l'Est	21	73	94	
Total	52	164	216	216
Région de l'Ouest:				
06: Montréal	530	1130	1660	
07: Outaouais	9	16	25	
08: Nord-Ouest	10	31	41	
Total	549	1177	1726	1726
Hors-Québec:	42	117	159	159
GRAND TOTAL	789	1797	2586	2586

La registraire,
Éveline de Médicis, chimiste

MEMBRES DU BUREAU ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF Exercice 1998-1999

MEMBRES DU BUREAU

		Année de fin mandat
RÉGION DE L'EST		
Yvan Ouellet	Chimiste-conseil Québec	1999
Louise Thériault	Biochimiste clinique Centre Hospitalier Robert-Giffard, Beauport	2000
Jean-Philippe Weber	Directeur adjoint Centre de toxicologie du Québec, Ste-Foy	2001
RÉGION DU CENTRE		
Eveline de Médicis	Professeur, département de biochimie Université de Sherbrooke	2001
Sylvain Robert	Enseignement, recherche U.Q.T.R., centre de recherche en pâtes et papiers	1999
RÉGION DE L'OUEST		
Diane Boulet	Analyse C.U.M., Service de l'environnement	20001
Michel Bouthillier	Biochimiste clinique Centre Hospitalier de Granby	2000
René Desmarais	Retraité Candiac	2000
Georges L. Gauthier	Vente et marketing Hewlett Packard (Canada) Ltée, Kirkland	2001
Mario Lecompte	Directeur, gestion de la qualité Société des Alcools du Québec, Montréal	2000
Claude Marengo	Consultant Laval	1999
Amr Rouchdy	Directeur général Corporation des Services analytiques Philip, Anjou	1999
Luc Séguin (démissionnaire, remplacé par M. Patrice Bélanger)	Informatique, bureautique Atrion International inc., Reston, Virginia, USA Chimiste-conseil Pharmacor Inc., Laval	1999

REPRÉSENTANTS DU PUBLIC

Jean Brouillette	Agent de formation et du personnel Soutien à domicile Des Chenaux inc., Ste-Geneviève-de-Batiscan	2000
Francine Daigle	Semi-retraitée Québec	2001
Andrée Paulet	Retraitée Sainte-Foy	1999

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Au cours de l'exercice 1998-1999, le comité administratif était composé de :

Georges L. Gauthier	Président
Diane Boulet	Vice-présidente
René Desmarais	Vice-président
Claude Marengo	Vice-président
Andrée Paulet	Représentante du public

COTISATION ANNUELLE

La cotisation annuelle pour l'exercice 1998-1999 était de 295,00$. Cette somme devait être versée pour le 1er avril 1998.